

Un débat profitable à l'éducation physique

Autor(en): **Gogoll, André / Di Potenza, Francesco**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Mobile : la revue d'éducation physique et de sport**

Band (Jahr): **12 (2010)**

Heft 6

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-995373>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

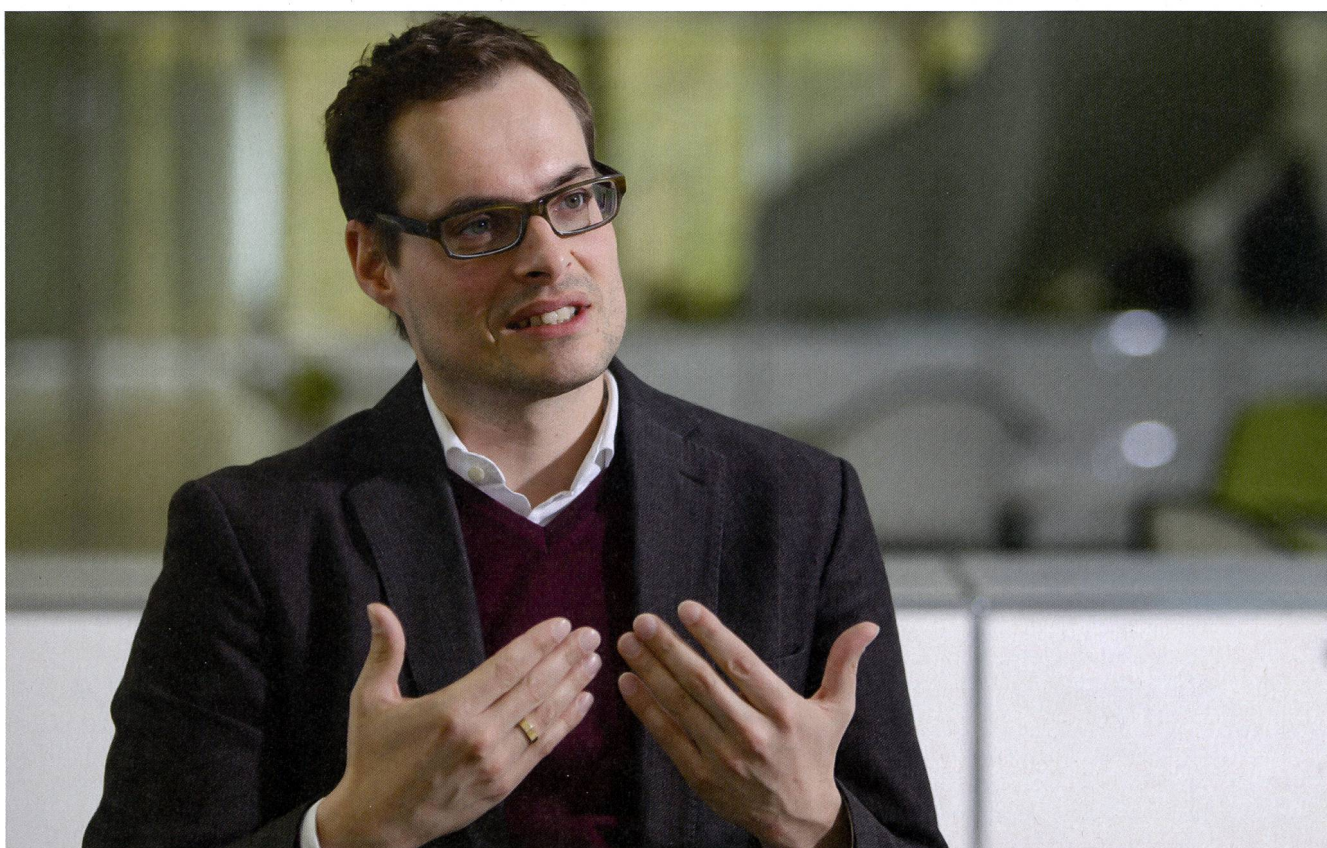
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un débat profitable à l'éducation physique

André Gogoll dirige le groupe de travail «Sport et éducation» à la HEFSM depuis environ trois mois. Le moment est bien choisi pour plonger dans le débat actuel sur les standards en éducation physique.

Interview: Francesco Di Potenza; photos: Ueli Känzig, Philipp Reinmann



«mobile»: La dernière conférence sur l'éducation physique était consacrée aux standards et aux compétences. Quelles sont les attentes en la matière? André Gogoll: Le débat actuel sur les standards prend son sens dans le cadre d'un débat public plus vaste sur l'évolution de la qualité de la formation. Les standards visent à fixer de façon contraignante les conditions que nous, enseignants, hommes politiques et didacticiens spécialisés dans ce domaine, considérons comme nécessaire ou souhaitable afin que l'école remplisse sa mission de formation et amène des résultats justifiant l'investissement public dans la formation. Les standards deviennent ainsi un instrument de gestion de la formation. Selon la logique économique, en investissant plus dans les conditions, on obtient des résultats de qualité supérieure.

Pourquoi la question des standards se pose-t-elle aussi dans le domaine de l'éducation physique, notamment en ce qui concerne les «performance standards» (voir p. 31)? Ce qui est nouveau dans le débat actuel, c'est que les standards de formation ne doivent plus se limiter à des conditions prédéfinies, telles que l'élaboration de plans d'études, le nombre d'heures de cours, la formation des enseignants ou l'équipement des écoles, mais doivent se fonder sur les conditions individuelles de chaque élève. Quelles sont par exemple les compétences minimales, moyennes, progressives ou idéales que l'élève doit avoir ou acquérir pendant le cours afin de satisfaire les standards établis? Les enseignants d'éducation physique pourraient ainsi se poser les questions suivantes: quelles doivent être les connaissances et les capacités minimales de mes élèves pour qu'ils



puissent participer de façon autonome à la culture du sport et du mouvement? Quelles compétences doivent-ils acquérir pour s'investir dans le sport de manière à ce qu'il soit bénéfique pour leur santé et leur développement général, tout en constituant une partie plaisante, enrichissante et essentielle de leur vie? Ceux qui s'interrogent ainsi sur l'aspect pédagogique de leur enseignement se penchent déjà sur la question des standards dans ce domaine. Je suis convaincu que ce type de questions, qui portent sur les conditions individuelles d'apprentissage des élèves ont depuis toujours fait l'objet de discussions parmi les enseignants d'éducation physique et pédagogiques.

Fait nouveau: ces questions sont de plus en plus abordées sur les plans de la politique et de la didactique... Il n'existe toutefois, pour l'heure, pas de réponse satisfaisante. Tous les standards existants sont provisoires et certains d'entre eux ont été formulés de manière hâtive. Je considère néanmoins que le simple fait d'aborder le sujet des standards apporte beaucoup à notre discipline. Cela nous oblige à porter notre attention sur les potentiels complexes que comporte l'enseignement de l'éducation physique; cela nous rappelle que le rôle de l'école est de permettre aux jeunes d'appréhender de façon autonome ces potentiels d'apprentissage; et cela permet également de reconnaître que l'éducation physique en tant que discipline scolaire doit disposer d'un profil autonome et différents des autres programmes de sport à l'école.

La définition des compétences selon Weinert/Klieme, à savoir la mise en avant des facultés cognitives et l'exclusion des facultés motrices, pourrait poser problème pour l'enseignement de l'éducation physique. Qu'en pensez-vous? La notion de compétence doit en principe être entendue comme un réseau de dispositions cognitives, c'est-à-dire une interaction entre les facultés cognitives, l'habileté et les

connaissances, visant à répondre à des exigences spécifiques, clairement définissables. En outre, la notion de compétence est liée à la nécessité de posséder d'autres dispositions motivationnelles, volitives ou sociales, afin que le noyau cognitif puisse effectivement servir à répondre aux exigences dans les domaines donnés. La définition proposée par la recherche éducationnelle empirique ne tient malheureusement pas explicitement compte des facultés motrices et physiques pourtant intrinsèques à l'éducation physique. Celles-ci représentent en effet une partie essentielle des compétences d'action physiques et sportives de notre discipline.

Selon vous, quelles sont les compétences propres à l'éducation physique? Et comment les développer? Je pense que le mandat de formation de notre discipline doit principalement permettre aux élèves de développer des connaissances et des capacités systématiques à partir de la pratique des mouvements sportifs. Ils doivent ensuite pouvoir les utiliser pour organiser eux-mêmes leur activité sportive en dehors de l'école, en s'appuyant sur ce qu'ils ont appris. Plus encore, ils doivent être capables de savoir ce que représente le sport à leurs yeux et quelle importance ils veulent lui donner dans leur vie. L'activité physique, ludique et sportive, représente ainsi la source et l'aboutissement de l'encouragement au développement des compétences sportives propre au mandat de formation.

Est-il nécessaire pour cela d'utiliser un modèle de compétences spécifique à l'éducation physique, et de quelles dimensions celui-ci doit-il absolument tenir compte? Les élèves doivent acquérir au moins deux compétences pendant le cours d'éducation physique s'ils veulent pouvoir répondre aux exigences du mandat de formation. Il s'agit premièrement de la capacité à réfléchir sur leur propre schéma moteur et à reconnaître, comprendre et évaluer les données corporelles, matérielles et sociales liées à leur propre action. Deuxième-

ment, les élèves doivent savoir utiliser les connaissances et les capacités acquises pendant le cours d'éducation physique, associées à d'autres composants cognitifs, motivationnels, volitifs, sociaux, moraux, moteurs et corporels essentiels à l'action, de façon à parvenir à l'objectif visé. Seule l'éducation physique demande un ensemble de compétences aussi complexe. Et c'est sûrement l'une des raisons pour lesquelles aucun modèle de compétences pertinent n'a encore vu le jour. Etant donné que l'élaboration de standards découle d'un tel modèle, on ne s'étonne guère qu'il n'existe pas encore de standards convaincants pour cette branche.

Comment assurer leur mise en œuvre, ou en d'autres termes, comment tenir compte et vérifier leur effet sur la performance des élèves? Il ne sera pas possible de répondre à cette question tant qu'il n'existera pas de modèle de compétences pertinent adapté à l'éducation physique. Je ne suis d'ailleurs pas sûr qu'en pratique, il soit intéressant de travailler avec des modèles provisoires ou non aboutis. Il serait plus judicieux d'élaborer calmement un modèle de compétences adapté, dès que l'occasion se présente, et de tester son efficacité en pratique. D'autres didacticiens prévoient qu'un tel processus de développement durera cinq à huit ans. Certaines branches dressent actuellement des grilles d'évaluation des compétences, permettant de déterminer individuellement la performance des élèves. Nous pouvons tout à fait nous baser sur ce type de travaux préliminaires, afin d'espérer des résultats plus rapides pour notre branche.

Les enseignants d'éducation physique ne risquent-ils pas d'y percevoir un «dictat d'en haut», et de se sentir limités et régentés dans leur activité? La complexité de la question des standards et des compétences en éducation physique appelle justement une collaboration à tous les niveaux: sur le terrain, en politique et en didactique du sport. Toutes les professions développent ainsi leur propre et précieuse expertise, qui doit déboucher sur un modèle de compétences intelligent. Des collègues allemands m'ont cependant avoué que le développement et la mise en œuvre de standards de formation avaient créé de nombreux conflits. J'espère que mes collègues suisses seront suffisamment disposés à trouver une stratégie de développement commune. Ce processus nous apprendra certainement beaucoup sur notre branche. Ce serait d'ailleurs nécessaire: aucune profession impliquée dans l'enseignement de l'éducation physique ne peut prendre seule la décision quant aux résultats que les élèves doivent obligatoirement obtenir à un moment donné de leur scolarité. Il ne peut y avoir d'«en haut» ni d'«en bas» dans ce débat; un «dictat» issu de l'une ou l'autre expertise ne saurait être adapté.

Vous êtes arrivés d'Allemagne en Suisse il y a environ trois mois. Quelle est la situation chez nos voisins germaniques en matière de modèles de compétences? Comme mentionné plus haut, il n'existe pas, en Allemagne ou ailleurs, de modèle de compétences pour l'éducation physique qui soit pertinent d'un point de vue scientifique et qui puisse servir pour l'enseignement et la politique du sport. Tout le monde travaille avec des modèles provisoires, qui reposent en partie sur des bases abstraites différentes, et qui se distinguent en outre par leur conception du mandat de formation. A mon sens, ceci a eu pour conséquence, en Allemagne, que les enseignants, politiques et scientifiques qui s'intéressent au développement de la qualité ont mené un dialogue de sourds.

Quelles sont les perspectives pour la Suisse? Nous devons nous mettre d'accord sur ce qui constitue le mandat de formation de la branche, et définir quels acquis sont suffisamment importants pour justifier le développement des compétences nécessaires à leur obtention pendant le cours. Nous devrions en outre nous accorder sur une notion commune de la compétence. Actuellement, ses contours sont très flous. Ce n'est que suite à ce travail de fond que nous pourrions nous consacrer efficacement à l'élaboration de standards et nous pencher, alors, sur la question de savoir quelles sont les compétences minimales ou progressives que les élèves doivent acquérir afin d'accéder au potentiel de formation en question.

Quelle signification l'élaboration d'un modèle de compétences suisse pourrait avoir à l'échelle internationale? Je constate un grand intérêt du public pour le développement d'un tel modèle. Pour le moment, le grand avantage de ce processus de développement est de reconnaître, d'évaluer et de réunir les points de vue des acteurs concernés. Réussir dans cette entreprise constituerait également un grand succès à l'échelle internationale. Les Allemands admirent les Suisses pour leur capacité à se battre ensemble pour un objectif, à recueillir des consensus solides malgré les divergences d'opinion tout en faisant preuve de décontraction pendant le processus de négociation. Je souhaite parfois que mes compatriotes possèdent les mêmes qualités. Grâce à elles, je pense que les perspectives d'élaborer un modèle de compétences en éducation physique sont bien meilleures, et je serais ravi de pouvoir participer à ce processus et d'acquérir un peu de cette «suisseitude». ■

André Gogoll dirige le groupe de travail «Sport et éducation» à la Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM. Auparavant, il était titulaire d'une chaire de pédagogie sportive et de sociologie du sport à l'Université de Magdeburg. Il a fait ses études à l'Université de Bielefeld dans la chaire du Prof. Dietrich Kurz, où il a obtenu son doctorat et son habilitation à enseigner.

Contact: andré.gogoll@baspo.admin.ch